

## Fiche

### 1. Quel est leur sens ? Comment s'emploient-ils ?

Il existe six verbes de modalité.

• **Devoir : müssen et sollen**

Le verbe *müssen* exprime une obligation forte, à laquelle on ne peut se dérober : *ich muss* → il faut que, je suis obligé de...

Le verbe *sollen* traduit une obligation morale : *ich soll* → il serait bon que je..., il vaudrait mieux que je...

Ex. : *Morgen muss ich eine Mathearbeit schreiben.* (Demain, je suis obligé de faire un contrôle de maths = je n'ai pas le choix, c'est une obligation imposée par le professeur).

*Ich soll heute Nachmittag arbeiten.* (Il serait bon que je travaille cette après midi = c'est vivement conseillé, ce ne serait pas sérieux de ne pas le faire.)

• **Pouvoir : können et dürfen**

Le verbe *können* exprime une capacité : *ich kann* → je suis capable, j'ai la possibilité ou le savoir-faire nécessaires...

Le verbe *dürfen* traduit une permission donnée par quelqu'un d'autre : *ich darf* → j'ai l'autorisation, le droit...

Ex. : *Ich kann schon Auto fahren, aber ich darf es nicht, weil ich erst 15 bin.* (Je sais déjà conduire une voiture, je peux le faire, j'ai appris et j'ai la taille suffisante, mais je n'en ai pas l'autorisation, parce que je n'ai que 15 ans.)

• **Vouloir : wollen et mögen**

Le verbe *wollen* exprime la volonté, l'intention et, à ce titre, le futur proche.

Ex. : *Ich will meinem Freund sofort eine E-mail schreiben.* (J'ai l'intention d'écrire tout de suite un e-mail à mon ami).

Le verbe *mögen* se rapproche de « apprécier, aimer bien ».

Ex. : *Magst du Schokolade?* (Aimes-tu la glace au chocolat ?)

La forme la plus utilisée, *ich möchte* (conditionnel), exprime plutôt un souhait, un désir.

Ex. : *Ich möchte bald nach Berlin fahren.* (J'aimerais bien faire sous peu un voyage à Berlin.)

### 2. Comment se conjuguent-ils ?

La conjugaison des verbes de modalité est toujours irrégulière aux trois personnes du singulier, mais jamais au pluriel.

Prenons l'exemple du présent de l'indicatif :

Ex. :

müssen	sollen
ich muss	ich soll
du musst	du sollst
er/sie/es muss	er/sie/es soll
wir müssen	wir sollen
ihr müsst	ihr sollt
sie/Sie müssen	sie/Sie sollen

können	dürfen
ich kann	ich darf
du kannst	du darfst
er/sie/es kann	er/sie/es darf
wir können	wir dürfen
ihr könnt	ihr dürft
sie/Sie können	sie/Sie dürfen

--	--

wollen	mögen
ich will	ich mag
du willst	du magst
er/sie/es will	er/sie/es mag
wir wollen	wir mögen
ihr wollt	ihr mögt
sie/Sie wollen	sie/Sie mögen

Bien qu'il ne soit pas un verbe de modalité, *wissen* (savoir) a un comportement analogue : *ich weiß, du weißt, er/sie/es weiß, wir wissen, ihr wisst, sie wissen*.

Voici la conjugaison de ces six verbes de modalité à la 3<sup>e</sup> personne du singulier du prétérit et au participe passé (ou participe II) :

3 <sup>e</sup> personne du singulier du prétérit	Participe passé
er musste	gemusst
er sollte	gesollt
er konnte	gekonnt
er wollte	gewollt
er mochte	gemocht

#### Remarque

Comme nous pouvons le constater, les verbes de modalité dont l'infinitif comportait une inflexion l'ont complètement perdue à ces temps.

### 3. Comment forme-t-on le double infinitif ?

Au parfait et au plus-que-parfait, quand le verbe de modalité est accompagné d'un infinitif, le participe passé (ou participe II) se met également à l'infinitif : on a alors affaire à un double infinitif.

*Warum **hast** du nicht mit uns in die Stadt **fabren wollen**?* (Pourquoi n'as-tu pas voulu nous accompagner en ville ?)

 [Exercice n°1](#)

 [Exercice n°2](#)

 [Exercice n°3](#)

 [Exercice n°4](#)